

LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

LES HULA-HOOPS—PRÉTENDU MAINTIEN DES PRIX DE REVENTE EN SASKATCHEWAN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): J'aimerais poser une question au ministre de la Justice. Je l'en ai prévenu tôt ce matin et j'espère qu'il l'a eue à temps. A-t-on appelé l'attention du ministre sur un article publié en novembre 1958 dans le bulletin de nouvelles de la Fédération canadienne des agriculteurs où il était question d'un fabricant de hula-hoops de la Saskatchewan qui aurait cherché à maintenir le prix de revente et aurait refusé de fournir des hula-hoops quand le niveau du prix de revente fixé par le fabricant n'était pas respecté? Une telle attitude semble contraire à l'article 34 de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Si le ministre a été mis au courant, a-t-on procédé, ou va-t-on procéder à une enquête au sujet de cette prétendue infraction?

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): L'honorable député a eu l'amabilité de me prévenir de sa question. Elle a trait à une nouvelle qui a paru dans les journaux en novembre 1958 et je ne suis pas absolument certain si j'ai le droit de répondre à l'appel de l'ordre du jour à une demande de renseignements relative à une question si ancienne. Mais si le Règlement m'y autorise, je peux informer l'honorable député que la question a été évoquée dans les quotidiens au début d'octobre et que le directeur a alors fait une enquête préliminaire. Toutefois, vu que les témoignages sur ce qui s'était passé se contredisaient directement et vu que le fabricant dont l'activité s'était exercée à une échelle bien modeste a alors signalé qu'il avait cessé de produire cet article, on a jugé qu'il n'y avait pas lieu de pousser l'enquête.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LA SASKATCHEWAN—LE 3 MAI OBSERVÉ COMME LE JOUR DE LA SÉCURITÉ DE L'ENFANCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboia): J'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Elle a trait à une campagne louable entreprise en Saskatchewan pour prévenir les accidents dont les enfants sont les victimes et elle se rattache spécialement à la nouvelle selon laquelle la Saskatchewan observera le Jour de la sécurité de l'enfance le 3 mai. Le ministre peut-il assurer à la Chambre que son ministère apportera à la Saskatchewan et aux

[L'hon. M. Pickersgill.]

autres provinces intéressées sa collaboration et son soutien à l'égard de cette initiative méritoire?

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier le député de m'avoir avisé de sa question. Parmi les subventions accordées au titre de l'hygiène par mon ministère, l'une est instituée en faveur de l'hygiène maternelle et infantile, et j'apprends toujours avec intérêt que des initiatives sont prises dans ce domaine. Si une action était entreprise sur le plan national pour lancer le Jour de la sécurité de l'enfance, mon ministère serait disposé à y prêter un concours approprié. Si la Saskatchewan ou tout autre province nous soumettait une initiative de ce genre dans le cadre des subventions nationales à l'hygiène, nous y accorderions toujours notre attention.

M. Argue: Le ministre ou son ministère est-il disposé à faire une déclaration aux fins d'appuyer les efforts de la Saskatchewan dans ce domaine?

L'hon. M. Monteith: J'ai répondu à la question en disant que nous accorderions tout le soutien approprié à toute initiative de ce genre.

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

INTERPELLATION AU SUJET DE L'OUVERTURE DE LA NAVIGATION

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Puis-je poser une question au ministre des Transports? Je ne l'en ai pas avisé, mais la nouvelle dont je veux parler a paru dans les journaux de ce matin et peut-être en a-t-il pris connaissance. Le ministre peut-il dire à la Chambre quand la voie maritime sera ouverte à la navigation cette année et pourquoi on a formulé tant de critiques à l'endroit de son ministère, qu'on taxe de maladresse et d'incompétence à propos de l'ouverture, selon la nouvelle parue dans la *Gazette* de ce matin?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, comme l'honorable député de Laurier le sait très bien, il faut environ deux semaines, une fois la glace disparue, pour installer les bouées nécessaires à la navigation. Comme je l'ai annoncé l'hiver dernier, nous avions espéré que la navigation pourrait être ouverte le 20 avril. Depuis, la glace s'est révélée extrêmement épaisse, plus épaisse que la plupart des hivers précédents. Je m'attendais à pouvoir annoncer aujourd'hui que la navigation serait ouverte le 25